

C/O SA CEGEFT CONSEILS - 17 rue Gaston Plante - BP 20071 - 29802 BREST Cédex 9
Tél : 02 98 42 42 84 - Télécopie : 02 98 42 42 89
SARL au capital de 12 000 € - N° Siret 392 711 834 - 000 22

Rapports du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2012

Association 1000 PATTES
Communauté de communes du Pays
De Landivisiau
29400 LANDIVISIAU

S A R L S E C O R
Société de Commissariat aux Comptes
Annie TOSSER - Norbert BEUZEN - Roland BLOUIN
Pascal BOUCHER - Michel COMBE - Philippe COLLIAUX -
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

S A R L S E C O R
Société de Commissariat aux Comptes
Annie TOSSER - Norbert BEUZEN - Roland BLOUIN
Pascal BOUCHER - Michel COMBE - Philippe COLLIAUX
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

ASSOCIATION 1000 PATTES

Communauté de communes
du Pays de Landivisiau

Zone de Kerven

29401 LANDIVISIAU Cedex

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 25 janvier 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- > *Le contrôle des comptes annuels de l'Association 1 000 Pattes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- > *la justification de nos appréciations ;*
- > *les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, présents, selon le plan comptable des associations, et sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

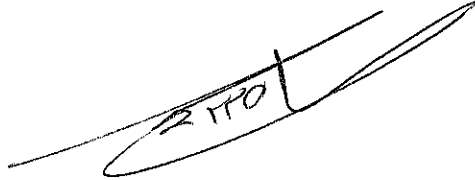
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

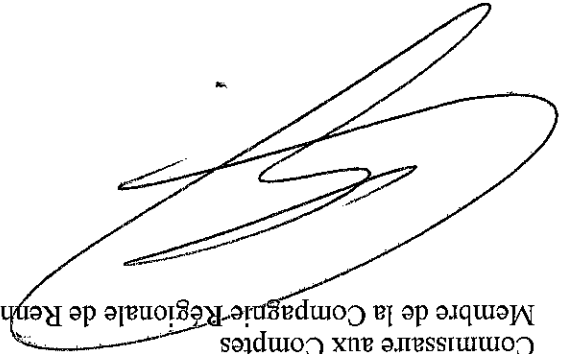
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Landivisiau,
le 8 avril 2013

Annie TOSSER,
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Michel COMBE,
Mandatataire Social,
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



COMpte DE RESULTAT GLOBAL 2012

Association 1000 Pattes

Produits		Charges	
111 646,53 €	70623 CAF - Prestation de Service	1 047,18 €	Fournitures liées à l'énergie
9 816,13 €	7064 Participations familles	858,39 €	Fournitures d'entretien, petits équipements
-	708 Produits des activités annexes	689,54 €	Fournitures de bureaux, informatiques
121 462,66 €	70 Total services rendus	3 828,12 €	Fournitures pour activités
-	7411 Etat-subvention emplois aidés (Créasea, Anp)	119,77 €	Fournitures diverses (pharmacie,...)
-	7412 Etat-subvention F.A.S.I.L.D	6 688,22 €	Total fournitures consommables
-	7413 Etat-subvention FONJEP	-	613 Loyers et charges locales (hors activités)
-	7414 Etat-subvention DJS	3 312,04 €	615 Entretien, réparations, maintenance
-	7418 Etat-Autres subventions	889,43 €	616 Assurances
-	742 Conseil Régional (fonctionnement et emploi)	200,90 €	6181 Documentations
14 522,00 €	743 Conseil Général (fonctionnement et emploi)	-	6185 Frais de séminaires, colloques, conférences
35 925,46 €	744 CAF - PS CEJ 2011	-	6186 Formation des bénévoles
82 074,54 €	744 Subvention Cte Communes Pays Landivisia	179,18 €	6188 Services extérieurs divers
-		4 681,55 €	61 Total services extérieurs
-		-	621 Personnel extérieur (mise à dispo facturée)
-		2 333,20 €	622 Rémunération d'intermédiaires, honoraires
-		645,99 €	623 Publicité et relations publiques
629,87 €	745 Organismes sociaux (MSA et régimes spéciaux)	3 027,21 €	6251 Déplacements, missions, réceptions
-		2 924,05 €	626 Frais postaux et télécommunications
-		31,20 €	627 Services bancaires
-		106,40 €	6281 Cotisations
-		-	6283 Restauration collective
-		3 401,97 €	6286 Formation des salariés
-		3 565,60 €	6287 Prestations pour activités
-		82,51 €	6288 Autres services extérieurs divers
133 151,87 €	74 Total subventions et prestations	16 118,13 €	62 Total autres services extérieurs
-		9 237,00 €	631 Taxes sur les salaires
848,00 €	752 Contrepartie des valorisations	3 520,00 €	633 Formation professionnelle continue
6 850,62 €	758 Autres produits	-	635 Autres taxes
7 698,62 €	75 Total autres produits gestion courante	12 757,00 €	68 Total impôts et taxes
-		175 517,40 €	6411 Rémunérations brutes du personnel
1 118,27 €	768 Autres produits financiers	71 191,86 €	645 Charges patronales
-		708,03 €	6475 Autres charges sociales
-		7 580,90 €	6480 Autres charges de personnel
1 118,27 €	76 Total produits financiers	254 998,19 €	64 Total charges du personnel
30 506,25 €	771 Produits exceptionnels	15,06 €	64 Créances irrécouvrables
1 750,94 €	775 Produits de cession	15,06 €	65 Total autres charges gestion courante
-		-	6611 Intérêts d'emprunt
-		-	6616 Intérêts bancaires (agios)
32 257,19 €	77 Total produits exceptionnels	-	66 Total charges financières
-		-	671 Charges exceptionnelles
-		-	675 Valeur nette comptable des actifs cédés
-		2 066,30 €	67 Total charges exceptionnelles
1 412,96 €	791 Remboursements indem. Journaliers SS	2 069,25 €	6811 Dotations aux amortissements
3 222,76 €	792 Remboursements de formations	-	6815 Dotations aux provisions
-		-	68 Total des dotations
4 635,72 €	79 Total transferts de charges	2 069,25 €	681 Total des dotations
300 324,33 €	79 Total des produits	299 293,70 €	Total des charges
-		1 030,63 €	Excédent sur l'exercice
-		300 324,33 €	Total des charges
-		-	Déficit sur l'exercice
300 324,33 €	Total des produits	300 324,33 €	Total des produits

Résultat global 2012	1 030,63 €
Résultat fin 2011	57 573,46 €
Résultat global cumulé	58 604,09 €

Avec brouillard

Hors simulation

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	But	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
		Amortissements et provisions	Net	Net	Net			
Actif immobilisé :								
Immobilisations incorporelles						Capitaux propres		
- Fonds commercial						Capital		
- Autres	1 930	1 200	730	975	975	Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	7 707	1 344	6 362	2 595	2 595	Réserves :		
Immobilisations financières						- Réserve légale		
TOTAL I	9 636	2 544	7 092	3 570	3 570	- Réserves réglementées		
Actif circulant :						- Autres		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						Report à nouveau	57 573	43 058
Marchandises						Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 031	14 516
Avances et acomptes versés sur commandes						Subventions	1 678	
TOTAL I						TOTAL I	60 282	57 573
Créances :						Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	879		879	915	915	Dettes		
Autres	35 288		35 288	17 570	17 570	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement						Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	58 000		58 000	67 711	67 711	Fournisseurs et comptes rattachés	2 526	2 492
Caisse						Autres	38 452	29 700
TOTAL II	94 168		94 168	86 196	86 196	TOTAL III	40 978	32 192
Charges constatées d'avance (III)						Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	103 804	2 544	101 260	89 766	89 766	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	101 260	89 766

S A R L S E C O R

Société de Commissariat aux Comptes
Annie TOSSER - Norbert BEUZEN - Roland BLOUIN
Pascal BOUCHER - Michel COMBE - Philippe COLLIAUX
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

ASSOCIATION 1000 PATTES
Communauté de communes
du Pays de Landivisiau
Zone de Kerven
29401 LANDIVISIAU Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Y Convention d'objectifs et de financement d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) entre la CAF, le Conseil Général et la Communauté des Communes du Pays de Landivisiau

R Montant annuel 63 000 €

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation de l'organe délibérant lors d'une précédente réunion

Nous avons été avisés des conventions suivantes, passées au cours des exercices antérieurs et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'organe délibérant statuant sur les comptes de ces exercices.

Y Première convention :

Gestion de la halte garderie itinérante avec la communauté des communes

- R Mise à disposition d'un véhicule aménagé
Coût annuel évalué à : 6 600 €
- R Mise à disposition d'un local pour garage et buanderie
Coût annuel : non évalué
- R Versement d'une subvention de 55 000 €

Y Deuxième convention :

Mise à disposition du personnel administratif de la communauté de communes

Coût annuel évalué à 15 537 € réparti de la façon suivante :

R	Direction	4 048 €
R	Secrétariat	1 865 €
R	Comptabilité	9 624 €

Y Troisième convention :

Mise à disposition de salles pour la halte garderie itinérante

Coût annuel évalué à 10 640 € réparti de la façon suivante :

5 488 €	Plouneventer
1 840 €	Guiclan
1 184 €	Saint Vougay
1 826 €	Guimiliau
262 €	Plouvorn
40 €	Plouzevedé

Y Quatrième convention :

Mise à disposition de salles pour le relais d'assistante maternelle

Coût annuel évalué à 10 411 €

500 €	Sizun
172 €	Lampaul Guimiliau
1 795 €	Guimiliau
84 €	Plouvorn
442 €	Guiclan
140 €	Plougouvest
54 €	Bodilis
1 664 €	Plouneventer
60 €	Plouzevedé
5 500 €	Landivisiau

Fait à Landivisiau,
le 8 avril 2013

Annie TOSSER,

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Michel COMBE,

Mandatataire social

Commissaire aux Comptes